

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

anglais

Swipe to change

Réseaux et établissements de formation européens

L'objectif de l'ERA est de promouvoir la connaissance du droit européen et de faciliter les échanges de bonnes pratiques, en proposant des formations aux praticiens du droit dans toute l'Europe et en leur offrant un forum de discussion et d'échanges.

Groupes cibles

L'ERA travaille avec tous les praticiens du droit:

Juges
Procureurs
Avocats en cabinet privé
Notaires
Juristes d'entreprise et avocats d'affaires
Agents des services répressifs
Juristes d'une administration publique

Types d'actions de formation proposées

Comme le souligne la communication de la Commission européenne sur la formation judiciaire de septembre 2011, l'ERA «dispose d'une expérience solide dans l'organisation de séminaires sur le droit de l'Union pour des publics multiculturels». Elle propose des conférences et des cours de divers niveaux dans son centre de Trèves (situé près de la capitale judiciaire de l'Union européenne à Luxembourg), à Bruxelles et dans toute l'Europe:

Conférences annuelles et forums pour étudier des thèmes d'actualité et pour en débattre

Séminaires sur des thèmes spécifiques que les praticiens du droit étudieront en détail

Cours de formation de base en guise d'introduction à un domaine spécifique du droit européen

Séances d'information à Bruxelles pour analyser l'actualité du droit de l'Union

Cours de terminologie juridique en langue étrangère

L'ERA propose également:

Formations en ligne et ressources

Présentations en ligne avec des experts de haut niveau du droit de l'UE

Une **revue juridique** trimestrielle appelée *ERA Forum*

Les programmes de formation de l'ERA couvrent tout l'éventail du droit européen:

Droit public européen, par exemple droit institutionnel, droits fondamentaux, asile et immigration, droit de l'environnement, fiscalité

Droit privé européen, par exemple protection des consommateurs, droit du travail et droit social, droit international privé, coopération judiciaire en matière civile

Droit des affaires européen, par exemple droit de la concurrence, marchés publics, droits de propriété intellectuelle, droit des sociétés, services financiers

Droit pénal européen, par exemple coopération judiciaire en matière pénale, coopération policière

Activités 2015

En 2015, l'ERA a organisé **157 actions de formation**, auxquelles ont participé 6903 **praticiens du droit de 54 pays**. Elle a également offert **7 formations en ligne** et environ 60 présentations en ligne.

Les participants appartenaient aux **catégories professionnelles** suivantes:

Juges: 27%
Procureurs: 5%
Avocats exerçant à titre privé: 24%
Juristes d'entreprise: 5%
Agents des services répressifs: 1%
Fonctionnaires de l'UE: 7%
Fonctionnaires de ministères: 6%
Autres fonctionnaires: 9%
Universitaires: 5%
Représentants de fondations/ONG: 4%
Autres: 6%

Associations/accords internationaux

Membre fondateur du **Réseau européen de formation judiciaire** (REFJ), l'ERA a été réélue en 2013 au comité de pilotage du REFJ pour la période 2014-2017. Pour cette même période, l'ERA a été élue à la présidence du groupe de travail du réseau sur les programmes et membre du groupe de travail sur les technologies. L'ERA entretient par ailleurs des relations étroites avec les diverses institutions nationales assurant la formation des magistrats. Elle a conclu des accords-cadres avec plusieurs de ces institutions en vue d'organiser en commun des activités de formation destinées aux juges et aux procureurs.

L'ERA travaille enfin régulièrement, sur la base de projets individuels, avec le **Conseil des barreaux européens** (CCBE), le **Conseil des notariats de l'Union européenne** (CNUe), l'**Association européenne des juristes d'entreprise** (AEJE), ainsi qu'avec d'autres organisations de juristes au niveau européen et national.

En tant que fondation d'utilité publique, l'ERA est membre du **Centre européen des fondations**.

Historique

L'ERA a été créée en 1992 à l'initiative du Parlement européen. Ses fondateurs étaient le Grand-duché de Luxembourg, le *Land* de Rhénanie-Palatinat, la ville de Trèves et les Amis de l'association ERA. Depuis cette date, 25 des 28 États Membres de l'UE notamment sont devenus membres de la fondation.

Coordonnées

Académie de droit européen (ERA)

Metzer Allee D-54295 Trèves - Allemagne

Tél.: +49 651 93737-0

Bureau de Bruxelles

Avenue d'Auderghem 36 - B-1040 Bruxelles - Belgique

Courriel: info@era.int

Nombre de salariés: 74

Forme juridique: l'ERA est une fondation publique à but non lucratif.

Lien connexe

[Site web de l'ERA](#)

Dernière mise à jour: 11/02/2020

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.